



Mairie de Thoissey - 01140

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL 3 AVRIL 2025

*Sur convocation en date du 24 mars 2025 le conseil municipal de Thoissey s'est réuni le 3 avril 2025 à 19h00, en salle des mariages de la mairie de Thoissey, sous la présidence de Madame Anne Turrel, Maire.*

Etaient présents : Mesdames Anne Turrel, Monique Ferrand, Fatima Khenfer, Gisèle Rapenne, Vanessa Journolleau, Christiane Fournel, et Messieurs Jean-François Goeury, Jacques Berger, Cyril Cordelier, Paul Ferré, Serge Gay, Jacques Loupforest et Maurice Voisin.

Etaient absents excusés : Monsieur Grégoire Leynaud ayant donné pouvoir à Madame Fatima Khenfer, Madame Cindy Lachize ayant donné pouvoir à Madame Gisèle Rapenne, Madame Muriel Goeury ayant donné pouvoir à Monsieur Paul Ferré, Monsieur Francisco Carneiro ayant donné pouvoir à Monsieur Serge Gay, Monsieur Boris Leynaud ayant donné pouvoir à Madame Anne Turrel.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal du 3 avril 2025 peut valablement délibérer.

### **1. Vote du compte rendu du conseil municipal du 13 mars 2025**

Conformément aux articles L 2121-25 et R 2121-11, lecture est donnée du compte rendu du conseil municipal du 13 mars 2025 affiché publiquement dans les délais réglementaires. Ce compte rendu est approuvé à la majorité par vote à main levée (18 voix pour dont 5 pouvoirs).

### **2. Désignation d'un secrétaire de séance**

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, Madame Monique Ferrand est désignée secrétaire de séance, à l'unanimité par vote à main levée (18 voix pour dont 5 pouvoirs).

### **3. Régularisation de la création des emplois d'agents de maîtrise de la Ville**

Madame le Maire indique que le Service d'Appui au Réseau (SAR) de la Direction Générale des Finances Publiques de Belley est chargé du contrôle des paies des Collectivités de l'Ain. Ces contrôles sont notamment effectués de manière pluriannuelle et rétroactive.

Lors d'un contrôle effectué au mois de janvier 2025, le SAR a rappelé à la Mairie de Thoissey que les arrêtés de nomination des agents, ainsi que les actes d'engagements (contrats de travail), doivent systématiquement faire référence aux délibérations ayant créé les emplois correspondants en précisant le numéro et la date de celles-ci.

Par ailleurs, ces délibérations doivent bien expressément décider de la création des différents emplois et non simplement « fixer » le tableau des emplois comme cela a pu être effectué sur certaines délibérations.

Afin de régulariser la situation de certains postes dont la délibération n'a pas été rédigée de manière précise, il convient de délibérer de manière rétroactive pour procéder à la création de ces emplois.

La Mairie peut conférer une portée rétroactive aux délibérations uniquement lorsqu'elles sont purement récognitives ou lorsqu'elles sont nécessaires pour procéder à la régularisation de leur situation (CCA de Versailles, 10 juillet 2008, n°06VE01835).

La Mairie de Thoissey a ainsi créé depuis le 15 avril 2022 un emploi de responsable des services techniques et un emploi de responsable adjoint des services techniques, pourvus par deux agents titulaires du grade d'Agent de Maîtrise.

Il est demandé aux conseillers municipaux de valider la modification des emplois permanents en créant à compter du 15 avril 2022 les deux emplois de catégorie C, de responsable et responsable adjoint des services techniques dans le cadre d'emplois des agents de maîtrise ou des adjoints techniques territoriaux à temps complet et de préciser que cette délibération régularise des situations déjà existantes et mises en œuvre depuis le 15 avril 2022.

A l'unanimité (18 voix pour dont 5 pouvoirs), le conseil municipal valide la modification des emplois permanents

#### 4. Etude des demandes de subventions des associations

Les demandes de subventions formulées par les associations sont présentées à l'assemblée :

<b>SUBVENTIONS 2025</b>		
<b>Association</b>	<b>Montant 2024</b>	<b>Sollicité 2025</b>
AVTE	250 €	250 €
RASED	210 €	210 €
Amicale pompiers	200 €	200 €
ESVS pétanque	200 €	200 €
Office National des Anciens	200 €	200 €
Donneurs de sang bénévoles	-	200 €
FNACA	102 €	100 €
Paroisse	450 €	450 €
JSP Garnerans (manœuvre régionale)	-	200 €
<b>ASSOCIATIONS LOCALES DU DOMAINE SOCIAL</b>		
<b>Association</b>	<b>Montant 2024</b>	<b>Sollicité 2025</b>
PEP 01	200 €	200 €
Epicerie solidaire		500 €
ADAPA	200 €	200 €
ADMR	200 €	200 €
<b>AUTRES ORGANISMES PUBLICS OU PARA-PUBLICS</b>		
<b>Association</b>	<b>Montant 2024</b>	<b>Sollicité 2025</b>
ADIL	100 €	100 €
FSL	515,70 € (0,3 €/hab x 1719)	496.50 € (0,3 €/hab x 1655)

<b>DOTATIONS ANNUELLES</b>		
<b>Organisme</b>	<b>Montant 2024</b>	<b>Sollicité 2025</b>
Ecole élémentaire	45 € par élève/an	45 € par élève/an
Ecole maternelle	45 € par élève/an	45 € par élève/an
Bibliothèque	3 000,00 €	3 000,00 €
OCCE élémentaire	235,20 €	235,20 €
OCCE maternelle	110,40 €	110,40 €
APECT	50 % du montant du panier par élève + 25 % pour les QF	

<b>AIDES AUX VACANCES – FAMILLES THOISSEYENNES</b>			
<b>QF du foyer</b>	<b>Aide à l'heure</b>	<b>Aide à la journée</b>	<b>Précision</b>
Inf. ou égal à 765	0.4 €	3.2 €	Aide déduite du coût de journée, paiement sur présentation de factures par les ALSH
De 766 à 1 000	0.35 €	2.8 €	
De 1 001 à 1 500	0.30 €	2.40 €	
De 1 501 à 2 000	0.10 €	0.80 €	
<b>CENTRES DE LOISIRS AVEC HEBERGEMENT (CAMPS) POUR ENFANTS</b>			
Aide à la journée de camp		3.60 €	

A l'unanimité (18 voix pour dont 5 pouvoirs), le conseil municipal valide les subventions telles que présentées dans le tableau ci-dessus.

## **5. Confirmation de la vente d'une partie de la parcelle 633 à Monsieur Gaëtan Mouton**

Le 9 mai 2023, le conseil municipal a délibéré en faveur de la vente de 16 m<sup>2</sup> de la parcelle 633 à M. Gaëtan Mouton. Après bornage réalisé par le cabinet Dominique Morel, géomètre-expert-foncier à Belleville-en-Beaujolais, la surface de l'appendice qui serait cédé à M. Mouton représente 18 m<sup>2</sup>, pour un prix de vente de 3 000 €, les frais de bornage ayant été pris en charge par M. Mouton.

Il est demandé au conseil municipal de renouveler son accord relatif à cette vente.

A l'unanimité (18 voix pour dont 5 pouvoirs), le conseil municipal valide la vente à M. Mouton de 18 m<sup>2</sup> de la parcelle AB 633, selon le plan de bornage établi par le Cabinet Morel, de Belleville-en-Beaujolais.

## **6. Convention avec la Fondation du Patrimoine**

La Fondation du Patrimoine a adressé à la ville la convention de financement portant sur 60 000 €, prix du Loto du Patrimoine-Mission Bern 2024. Ce projet de convention a été adressé aux élus avec la note de synthèse des sujets abordés à la présente note de synthèse. Il est demandé aux conseillers de bien vouloir autoriser Madame le Maire à signer cette convention.

A l'unanimité (18 voix pour dont 5 pouvoirs), le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer ladite convention.

Madame Fatima Khenfer quitte la séance à 19h30. Elle détenait le pouvoir de Monsieur Grégoire Leynaud.

## 7. Décision modificative n° 1 – budget principal

L'état mensuel détaillé de fiscalité présente pour le mois de mars 2025 un montant de 49 030 €, sur lesquels l'Etat a déduit le dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants pour un montant de 5 945 €.

Cette écriture doit faire l'objet d'une dépense au compte 7391112. Il convient en conséquence de prendre une DM pour le montant correspondant, comme suit, étant entendu que budgétairement, le compte 7391112 est déjà doté de 3 000 €.

Chapitre	Article	Objet	Montant
<b>DEPENSES</b>			
011	615228	Autres bâtiments	- 3 000,00 €
	7391112	Dégrèvement THLV	+ 3 000,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>

Le conseil municipal, à l'unanimité (16 voix pour dont 4 pouvoirs), valide la décision modificative n° 1 du budget principal, telle que présentée ci-dessus.

## 9. Avenant au PEDT Intercommunal

Par délibération en date du 6 juillet 2023, un premier avenant au Projet Educatif de Territoire a été validé par le conseil municipal, portant sur la territorialité du PEDT de la Ville de Thoissey, signé en 2014.

L'échéance de ce premier avenant était fixée au 31 août 2025 et le PEDT devenait intercommunal, incluant l'EPCI et les communes de Thoissey, Guéreins, Montmerle, Genouilleux, Garnerans. Outre que d'autres communes souhaitent rejoindre le PEDTi, il est proposé que sa durée soit prorogée pour être similaire à celle de la Convention Territoriale Globale dont la première édition s'achèvera le 31 décembre 2030. Il est en conséquence proposé aux conseillers que l'avenant n° 2 au PEDTi porte sur sa durée, du 1<sup>er</sup> septembre 2025 au 31 décembre 2025 pour qu'il puisse ensuite correspondre à la CTG 2026-2030, et sur l'extension de son territoire aux communes de la communauté de communes Val de Saône Centre qui souhaiteraient rejoindre les six premières communes signataires.

Le conseil municipal, à l'unanimité (16 voix pour dont 4 pouvoirs), valide le principe de cet avenant et autorise Madame le Maire à le signer dès réception.

## 9. Dates d'ouverture de la piscine municipale

Il est proposé que la piscine municipale soit ouverte, en saison 2025 du lundi 2 juin au dimanche 31 août 2025.

Le conseil municipal, à l'unanimité (16 voix pour dont 4 pouvoirs), valide les dates d'ouverture de la piscine municipale pour la saison 2025.

## 10. Ouverture des postes d'emplois saisonniers pour la piscine municipale

Dans le cadre de l'ouverture estivale de la piscine, il convient que le conseil municipal procède à la création de deux postes d'éducateurs des activités physiques et sportives (BNSSA ou BESAAN) pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour exercer des missions de la catégorie B de la Fonction Publique Territoriale à la piscine municipale de Thoissey (mission de surveillance des bassins) ; et d'un poste non permanent à temps non complet pour faire face à un accroissement d'activité saisonnier lié à la tenue de la caisse de la piscine, en catégorie C, adjoint administratif. L'ensemble des postes est ouvert à compter du 2 juin et jusqu'au 31 août 2025.

Les temps de travail ne pouvant être définis pour l'instant, tenant compte de la pénurie de BNSSA et de BESAAN au plan national et de la difficulté à recruter, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à constater les besoins et de fixer les niveaux de rémunérations selon la nature des fonctions et leur profil, l'expérience des candidats, et de signer tous les actes nécessaires à l'embauche.

A l'unanimité (16 voix pour dont 4 pouvoirs), le conseil municipal valide la création des postes saisonniers sus-cités et autorise Madame le Maire, en fonction des besoins et des niveaux d'expérience, à fixer le nombre d'heures et la rémunération de chacun des postes et à signer tous les actes afférents.

## 11. Tarifs de la piscine municipale, saison 2025

Madame le Maire propose de reconduire à l'identique les tarifs d'entrée à la piscine tels que pratiqués en 2024.

<b>Habitants de Thoissey</b>	
ADULTE place à l'unité	3,50 €
ADO de 12 à 18 ans place à l'unité	2,20 €
ADULTE carte de 10 entrées + 1 gratuite	35,00 €
ADO de 12 à 18 ans carte de 10 entrées + 1 gratuite	22,00 €
Enfants de 0 à 12 ans	GRATUITE
Adultes de plus de 65 ans	GRATUITE
ADULTE carte saisonnière	70,00 €
ADO de 12 à 18 ans carte saisonnière	44,00 €
<b>Campeurs saisonniers</b>	
ABONNEMENT ADULTE	90.00 €
ABONNEMENT ENFANT jusqu'à 12 ans	60.00 €
<b>Extérieurs à Thoissey</b>	
ADULTE ET ADO de plus 12 ans, place à l'unité	5.50 €
ENFANT de moins 12 ans, place à l'unité	3.70 €
ADULTE ET ADO de plus de 12 ans carte saisonnière	110.00 €
ENFANT de moins de 12 ans carte saisonnière	75 €
<b>Tarifs réduits</b>	
Groupe d'enfants encadrés (centre de loisirs, base	2.00 €
Tarif « Boris », entrée de 17h00 à 19h00	2,00 €
<b>Natation scolaire</b>	
Entrée par élève	1.50 €
Mise à disposition forfaitaire du surveillant de baignade,	30 €

Remboursement par le camping des entrées piscine campeurs, selon convention : 1.80 € par entrée.

A l'unanimité (16 voix pour dont 4 pouvoirs), le conseil municipal valide les tarifs tels que proposés par Madame le Maire.

## **12. Adhésion au groupement de commande de fourniture et de livraison de papier**

Madame le Maire rappelle la délibération du 21 avril 2022 portant adhésion de la Ville au groupement de commande de fourniture et de livraison de papier porté par la Communauté de Communes Val de Saône Centre. Ce marché mutualisé a pris effet le 1<sup>er</sup> août 2022 et s'achève le 31 juillet 2025.

La Ville est en conséquence invitée à manifester son souhait de reconduire sa participation à ce marché mutualisé, d'une durée d'un an reconductible trois fois, soit 4 ans.

Le coordonnateur du groupement est la communauté de communes Val de Saône Centre. Cinq entreprises seront consultées.

Madame le Maire demande l'avis des conseillers municipaux sur la question.

A l'unanimité (16 voix pour dont 4 pouvoirs), les conseillers municipaux valident l'adhésion de la Ville au groupement de commande et autorisent Madame le Maire à signer tous documents afférents.

### **Exercice des délégations du maire**

<b>Date</b>	<b>Entreprise</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant</b>
20/03/2025	Signaux Girod	Commande d'un numéro de maison	32.47
17/03/2025	Chevillon	Remplacement vanne de vidange chaudière école	876.00
13/03/2025	Garry	Brosses et porteur de brosses balayeuse	419.04
13/03/2025	Pharmameca	Remplacement pneus véhicules communaux	492.00
14/03/20025	Florafruit	Commande de fleurs 2025	2 422.64
14/03/2025	Technigazon	Traitement et entretien du stade	8 052.00
13/03/2025	PLG	Produits et fournitures d'entretien école mat.	435.25
13/03/2025	Rex Rotary	Installation d'un point d'accès Wifi mairie	439.00
12/03/2025	Defibrillateur Fr	Electrodes pour défibrillateur	82.60
12/03/2025	Defibrillateur Fr	Entretien annuel du défibrillateur	182.38
12/03/2025	SMIDOM	Conteneur 660 l avec verrou pour stade	219.00
07/03/2025	BURLION	Dessin original Paul Taconnet	60.00
05/03/2025	COSOLUCE	Installation à distance du logiciel métier	162.00

**Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h00  
Le prochain conseil est fixé au jeudi 5 juin à 18h30 en raison de la présentation et de  
l'exercice Plan Communal de Sauvegarde**

**La secrétaire  
Monique FERRAND**

**Le Maire,  
Anne TURREL**